



Traité Tamid

Michna 2 - Chapitre 6

מִי שְׁזָכָה בַּמִּחְתָּה,
צָבַר אֶת הַגְּחָלִים עַל גִּבֵּי הַמִּזְבֵּחַ,
וְרִדְדָן בְּשׁוּלֵי הַמִּחְתָּה,
וְהִשְׁתַּחֲוָה וַיֵּצֵא:

[Le Kohen]qui avait obtenu[le droit]d'[apporter]la braise[remplie de charbons à l'autel intérieur pour y brûler l'encens], empilait d'abord les charbons sur l'autel[intérieur, puis]les aplatissait et[les répartissait uniformément sur l'autel]avec le fond de la braise. Et[lorsqu'il avait fini de distribuer les charbons, il se]prosternait et sortait[du sanctuaire].



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions